REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE

ARMP
AUTORITE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS
TRANSPARENCE - EQUITE - PROBITE

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAIEMENT DE LA REDEVANCE N° 440/11/2026

A MONSIEUR LE CONSULTANT BAHIRWE MUTABUNGA JUSTIN.

Après avoir reçu le contrat du marché relatif au recrutement d'un consultant individuel expert en élaboration et gestion des projets devant accompagner l'équipe de la cellule de gestion des projets et des marchés publics de l'APROCM, conclu avec l'APROCM, pour un montant total hors taxe francs congolais trente millions cent septante-deux mille quatre cent treize, septante-neuf centimes (CDF 30 172 413,79) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit francs congolais deux cent onze mille deux cent six, nonante centimes (CDF 211 206,90), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 06/11/2026

Directeur Administratif et Financier

Sceau de l'Etablissement

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO PRIMATURE ARMP Direction Générale AUTORITE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS

Me. Claude KAYEMBE MBAYI
Directeur Général

0000440